

ADMINISTRATION

48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER Rue Confort, 14

A PARIS : AGENCE HAYAS Place de la Bourse 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

RÉDACTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS 3 mois, 6 fr.; 6 mois, 11 fr.; Un an, 22 fr.

PRIME GRATUITE

Aujourd'hui, tout acheteur de l'ECHO DE LYON doit se faire délivrer gratuitement la première livraison illustrée, sous couverture, de

LA PETITE ORPHELINE

Henri DEMESSE

Les deuxième et troisième livraisons réunies, seront mises en vente demain samedi; 10 centimes les deux livraisons.

Les quatrième et cinquième livraisons réunies, seront mises en vente mardi 15 septembre; 10 centimes les deux livraisons.

A partir du n° 6, il paraîtra deux livraisons par semaine, à 10 centimes la livraison, et une série à 50 centimes tous les quinze jours.

Dépot chez EVRARD, 23, rue Thomassin.

Jules Grévy

L'histoire de M. Jules Grévy se confond avec l'histoire de l'idée républicaine. Mais dans cette histoire, l'ancien président de la République tient une figure originale. Il fut plus, qu'aucun autre dans le vieux parti républicain de 1848, le théoricien du droit républicain. L'action révolutionnaire ne fut jamais de son fait. Il ne croyait qu'à la force de la légalité. Un peuple en évolution y croit peu, et n'arrive que par une douloureuse expérience à cette sagesse des démocraties organisées. En 1849, la raison et la prudence de M. Jules Grévy furent impuissantes contre l'esprit non assagi de ses contemporains. Il fallait les dures épreuves de l'Empire, les désastres de la guerre, et les fureurs de réaction qui suivirent l'année terrible, pour rendre appréciable à une démocratie plus instruite, plus circonspecte, connaissant mieux les exigences d'une évolution politique et sociale difficile, la forte conscience de ce défenseur constant du droit et de la légalité.

La réserve de M. Jules Grévy et sa modération n'affaiblissaient en rien son énergie. Il meurt tel qu'il fut toute sa vie, n'ayant rien abandonné de ses convictions. Les nouveaux venus à la politique savent peu de son éloquence. Depuis vingt ans, président de l'Assemblée nationale, et président de la République, il n'eut à parler que dans des circonstances d'apparat. Son discours manqua d'éclat. Mais il mettait à la défense de ses idées une parole simple et lumineuse. Sa logique était présentielle. Il eut très exactement l'éloquence de son caractère, sobre, vigoureuse, austère.

On a pu lui reprocher certaines résistances par où il paraissait sortir de son rôle constitutionnel. Il est certain que sa tranquille opposition à tels actes nécessaires de tel ou tel de ses ministres causa plus d'un embarras aux directeurs responsables du gouvernement républicain. M. Jules Grévy était loin de la pensée d'aller

au-delà de sa fonction constitutionnelle. Sa douce opposition venait de sa défiance des résolutions qui surprennent sa prévoyance. Il comptait plus sur le temps qui aplanit les obstacles, que sur les hommes qui les affrontent pour les briser ou pour les tourner. Peut-être, même, de très bonne foi, estimait-il sa prudence de tous points supérieure à la sagesse des hommes politiques placés à la tête du gouvernement.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'avec une finesse pénétrante, M. Jules Grévy, dans la plupart des actes de sa vie, sut être de son temps. Il n'alla point de parti pris contre l'opinion publique, et le jour où, par le fait de l'un des siens, elle lui devint contraire, lorsque le bien de l'Etat exigeait sa retraite, M. Grévy accepta son devoir. Il se retira sans fracas, sinon sans amertume. Comme toujours, les moins autorisés dans la presse et dans le public se firent, au nom de la moralité, les censeurs impitoyables de l'austère vieillard, qui n'eut dans sa longue vie qu'une faiblesse à se reprocher, et d'ordre privé. M. Jules Grévy l'a payée bien cher.

Le parti républicain n'en saurait oublier les services rendus par M. Jules Grévy. Le mort d'hier fut au premier rang de ceux qui apprirent à la démocratie militante ce grand secret de la politique évolutionniste : le progrès par la modération, par le respect des lois. Il est aisé de prendre à la lettre ce précepte banal de la sagesse républicaine, que la reconnaissance est un mal dans les démocraties. Serait-il téméraire de dire qu'une philosophie plus éclairée, plus humaine, commande, au contraire, à la démocratie quelque reconnaissance envers les citoyens qui l'ont servie et honorée?

AUJOURD'HUI :

LES GRANDES MANŒUVRES. — Discours de M. de Freycinet. TREMBLEMENT DE TERRE. — Nombreuses victimes.

NOS DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 10 septembre.

DÉSERTEURS ALLEMANDS

Depuis que les manœuvres ont commencé en Alsace, on signale de Berlin, un grand nombre de désertions. Il ne se passe presque pas de jour sans que des soldats allemands traversent la frontière pour pénétrer en France. Les uns s'engagent dans la légion étrangère, et les autres sont envoyés dans l'intérieur du pays.

LES FÊTES DE CARPENTRAS

M. Bourgeois, ministre de l'Instruction publique, ne pourra se rendre à Carpentras, où il devait présider, mardi prochain, les jeux floraux et la cour d'amour.

Le ministre de l'Instruction publique accompagne, en effet, le président de la République dans son voyage dans l'Est et doit assister avec lui à la revue générale des troupes qui aura lieu précisément le 15 septembre et clôturera les grandes manœuvres.

M. Constans, ministre de l'Intérieur, représentera donc seul le gouvernement aux fêtes de Carpentras.

CANDIDAT SÉNATORIAL

On considère comme probable la candidature de M. Decker, ambassadeur de France

à Vienne, pour le siège de sénateur de la Gironde, devenu vacant par suite de la mort de M. de Lur-Saluces.

LYCÉE FRANÇAIS A SAINT-PÉTERSBOURG

Un lycée français va prochainement s'ouvrir à Saint-Petersbourg. Les programmes en seront, à peu de chose près, calqués sur ceux de nos grands lycées de Paris. Les professeurs seront nommés, ou tout au moins présentés, par M. Bourgeois, notre ministre de l'Instruction publique.

Les livres seront les mêmes que ceux dont se servent nos écoliers. Toutefois, les dépenses du nouvel établissement seront couvertes par le Trésor russe, et les fonctionnaires du lycée payés sur le budget russe.

LA NOUVELLE BOURSE DU TRAVAIL

La nouvelle Bourse du Travail de Paris, dont l'inauguration devait avoir lieu le mois prochain, ne pourra être ouverte à cette époque.

Les derniers travaux d'aménagement viennent seulement d'être repris.

GUERRE ET MARINE

La classe 1887. — Le ministre de la guerre a décidé que les hommes de la classe 1887, ainsi que tous les militaires qui doivent passer dans la réserve avant le 1er novembre prochain, seront libérés aux dates ci-après :

Le 23 septembre pour les corps qui ne prennent pas part aux manœuvres ou qui les auront terminées pour le 20 septembre.

Trois jours après l'achèvement des manœuvres pour tous les autres corps. Ces règles s'appliquent aussi bien aux troupes stationnées en Algérie et Tunisie qu'à celles stationnées en France. Le ministre a voulu qu'il y eût sur ce point égalité entre elles, ce qui n'avait généralement pas eu lieu jusqu'ici.

Il n'y aura de retard que pour les hommes appartenant aux régiments des 9e et 10e divisions qui doivent permettre pour le renouvellement de la garnison de Paris : ces hommes ne pouvant être libérés que le troisième jour après celui dont le dépôt du corps aura rejoint la nouvelle garnison.

Bien entendu sont maintenues les exceptions habituelles en faveur des engagés volontaires qui demandent par écrit à achever leur temps de service, ou des sous-officiers qui désirent contracter des engagements, — même si les vacances nécessaires n'existent pas immédiatement, mais sont prévues d'ici le 31 octobre, — ou encore en faveur des militaires proposés pour la retraite et qui désirent attendre au corps la liquidation de leur pension, etc.

Les engagés volontaires provenant des écoles militaires préparatoires (écoles d'enfants de troupe) doivent également accomplir la durée de l'engagement spécial souscrit par eux. D'autre part il est stipulé que le renvoi s'applique aussi aux hommes des classes 88 et 89 qui n'ont été appelés que pour une année, au mois de novembre 90, ainsi qu'aux élèves des écoles se recrutant par voie de concours qui ont contracté avant le 12 novembre 1890 des engagements de trois ans en réclamaient le bénéfice de l'article 59 de la loi du 15 juillet 1889 — à l'exception toujours de ceux qui demanderaient par écrit à rester sous les drapeaux jusqu'au passage de leur classe dans la réserve et de ceux qui auraient encouru la perte de la dispense.

Du reste, ceux de ces derniers dont le maintien n'aurait pour cause qu'un défaut d'Instruction militaire indépendant de leur bonne volonté, c'est-à-dire provenant de séjours aux hôpitaux ou en convalescence et qui auraient constamment tenu une bonne conduite, seront signalés aux commandants de corps d'armée qui pourront réduire la durée du maintien à un temps strictement égal à celui de l'absence.

Les jeunes gens incorporés tardivement ou ayant obtenu des sursis d'arrivée seront aussi maintenus au corps pendant un temps égal à celui de leur absence.

Enfin, il va sans dire que l'application de la loi sera faite dans toute sa rigueur aux militaires qui auraient subi des punitions de prison ou de cellule pendant leur séjour sous les drapeaux.

Une innovation importante à signaler est relative aux certificats de bonne conduite. Tous les jeunes gens renvoyés dans leurs foyers seront appelés à en recevoir, — après avis de la commission spéciale — aussi bien ceux dont le service d'activité n'était que d'une seule année que ceux qui devaient trois ans à l'Etat.

On sait que jusqu'à présent tout homme n'ayant pas accompli un minimum d'une année de service, jour pour jour, n'était pas admis à l'obtention d'un certificat de bonne conduite.

Désormais, tous seront traités de la même manière à ce point de vue, c'est-à-dire que mention sera faite sur tous les livrets du certificat « accordé » ou « refusé » au titulaire.

Le jour de la libération, les simples soldats partiront les premiers ; les « gradés » seront renvoyés par les trains suivants. On comprend facilement la raison de cette mesure, appliquée du reste déjà depuis quelques années.

La Mort de M. Grévy

Mont-sous-Vaudrey, 10 septembre.

Les derniers moments

Le conseil municipal a voté 6,000 fr. pour participer aux funérailles de M. Jules Grévy, qui auront lieu lundi à 11 heures.

Voici quelques détails authentiques sur les derniers moments de M. Jules Grévy : Depuis son arrivée à Mont-sous-Vaudrey, le 16 juillet, M. Grévy se sentait souffrant et se plaignait d'être fatigué; cependant, vendredi, rien ne faisait encore prévoir l'issue fatale.

Samedi matin, il se réveillait indisposé, toutefois il déjeuna comme d'habitude avec sa famille et resta pendant toute l'après-midi au coin du feu.

Dans la nuit de samedi à dimanche, le mal s'aggrava; la maladie affecta un caractère inquiétant. Dimanche, le mal s'aggrava; les médecins furent mandés, ils recoururent à une médication énergique, lui firent appliquer douze ventouses au côté droit et pratiquèrent des injections de caféine. Les forces revinrent un instant, et on crut que le malade était sauvé. Vers 10 heures, on lui appliqua de nouveau douze ventouses du côté gauche, mais l'amélioration ne se maintint pas. La nuit, il fut très malade; il était très accablé lorsque de nouveaux médecins furent appelés en consultation et déclarèrent que la situation était des plus graves.

Toute la nuit, la faiblesse du malade augmenta; on pratiqua de nouvelles injections de caféine et d'éther, mais tout fut impuissant.

M. Grévy conserva sa connaissance jusqu'au dernier instant et s'éteignit doucement sans agonie vers 7 heures du matin.

Condoléances

Les ministres ont envoyé des télégrammes de condoléances à la famille. MM. Emmanuel Arago, Léon Say, etc., ont également envoyé des télégrammes, et il en arrive d'autres à chaque instant.

Les obsèques auront lieu lundi à 10 heures et seront précédées d'une cérémonie religieuse dans la petite église de Mont-sous-Vaudrey.

Les Honneurs

Aucune décision n'a encore été prise en ce qui touche les honneurs militaires à rendre à M. Grévy.

Aux termes des règlements, les honneurs sont rendus aux grands-croix par la moitié de la garnison, ce qui équivaut pour Besançon à une brigade complète; mais le règlement dit aussi que les troupes ne sont pas déplacées pour rendre les honneurs funéraires, à moins d'ordres supérieurs.

M. de Freycinet, qui rentre ce soir à Paris, réunira probablement demain son état-major pour prendre une décision.

LES SURPRISES DU PROTECTIONNISME

Les événements n'ont pas tardé à nous démontrer combien est, non seulement inutile, mais nous dirons même préjudiciable à nos intérêts en général, la suppression des tarifs spéciaux que les protectionnistes n'hésitent pas à qualifier « de tarifs de pénétration » alors qu'ils ne sont que la compensation de nos tarifs d'exportation.

En effet, il n'y a pas encore trois mois que des protectionnistes à outrance ont obtenu du ministre des travaux publics la dénonciation du tarif spécial 206, relatif au transport des vins d'Espagne, que l'on s'aperçoit déjà que cette dénonciation n'a pas eu pour résultat de consigner à la frontière les vins espagnols, mais bien de faire

perdre à nos entreprises la presque totalité de leur transport, et voici comment :

Ledit tarif 206 contenait une clause ainsi conçue : « Toutes les entreprises françaises de navigation seront admises au bénéfice du présent tarif lorsqu'elles le réclameront. »

La compagnie P.-L.-M. voulut, dès le début de la mise en vigueur de ce tarif, faire bénéficier des réductions importantes qu'il consentait, les vins expédiés de Valence à Paris via, Cette et Marseille, et transportés sous pavillon espagnol, mais, la compagnie de navigation Vignes-Reste trouvant que l'interprétation donnée à cette clause par la compagnie P.-L.-M., attendu que, si elle pouvait être appliquée aux vins amenés par des navires étrangers, elle était inutile et que, par conséquent, en s'introduisant dans le tarif 206, la pensée de l'Administration supérieure chargée de l'homologation, avait bien été que seuls les vins transportés sous pavillons français devaient en bénéficier.

C'est sur cette base, et en se prévalant du droit que possède toute personne qui se croit lésée de faire fixer le texte de telle ou telle clause d'un tarif, afin d'obliger la compagnie à s'y soumettre, que la compagnie Vignes-Reste a assigné la compagnie P.-L.-M. devant le tribunal de commerce de la Seine qui, dans son audience du 13 avril 1891, lui a donné gain de cause et fait défense à la compagnie P.-L.-M. de faire bénéficier des prix réduits du tarif 206 les vins d'Espagne amenés par les navires étrangers.

Cette décision consacrait donc pour les compagnies françaises le monopole du transport des vins d'Espagne.

Or, c'est deux mois après cette sanction que, cédant aux instances des protectionnistes, le tarif spécial 206 est dénoncé et que les vins expédiés de Tarragone, d'Alicante ou de Valence à Paris, ont à payer le tarif général, qui est de 52 à 73 francs par tonne.

Mais ne voilà-t-il pas que moins de trois mois après cette dénonciation, le consul de France à Cadix nous apprend, par une note parue dans le *Moniteur officiel du Commerce*, que les mêmes vins expédiés de Tarragone, Alicante ou Valence à Paris (via le Havre ou Rouen), avec retour gratuit des fûts vides, ne paient plus que 24 et 28 francs la tonne.

Comme on le voit, la dénonciation du tarif 206 a fait perdre du coup à nos compagnies françaises de navigation le monopole du transport des vins d'Espagne, attendu qu'ils sont maintenant amenés par des navires étrangers et ne font plus par rails que le trajet du Havre ou de Rouen à Paris, soit environ 200 kilomètres, tandis qu'avec le tarif 206 ils effectuaient le parcours de Cette ou de Marseille à Paris, soit environ 900 kilomètres.

Et dire que ce n'est peut-être pas la dernière surprise que nous réserve la protectionnisme dont nous sommes atteints.

Congrès International d'Agriculture

La Haye, 10 septembre.

Au congrès d'agriculture, M. Ruysch, conseiller du ministre de l'Intérieur, a lu un rapport au sujet des mesures prises en Hollande pour extirper efficacement la pleuro-pneumonie.

Il a recommandé ces mêmes mesures pour les autres pays, savoir : Isolement des contrées suspectes, surveillance permanente et rigoureuse par des inspecteurs de l'Etat, abattage immédiat et incinération des organes infectés à des cadavres, et désinfection complète de toutes les étables.

Les conclusions de M. Ruysch ont été adoptées. L'honorable Cecil T. Parker s'est opposé à la quatrième résolution, disant que le maintien de la défense d'entrée du bétail originaire des pays devenus indennes de maladie est vexatoire et injuste.

Il a objecté que dans un pays où les frontières sont aussi étendues que la Hollande, il serait presque impossible de constater que le danger de la contagion n'existe plus.

M. Salmon (Amérique) s'est opposé également à une modification proposée par M. Tisserand et adoucissant la résolution adoptée.

On a adopté aussi des conclusions en faveur des écoles spéciales pour l'enseignement de l'horticulture et la culture des arbres fruitiers, ainsi que les conclusions du rapport Paisant, demandant de modifier l'application et l'obligation de la loi sociale afin de favoriser les travaux agricoles des enfants, dans l'esprit de la loi autrichienne de 1883.

L'ARMÉE ALLEMANDE

Mystérieuses manœuvres. — La police. — Les journaux allemands. — Deux nouveaux corps d'armée. — La lance. — La poudre sans fumée et le fusil à répétition. — Les voies stratégiques. — Conclusion rassurante.

Ce que vaut notre armée, ce qu'on peut attendre de ses belles facultés manœuvrières, ce qu'en saurait faire au besoin des chefs comme les Jamont et les de Négrier, l'Europe convoquée tout entière, dans la personne de ses attachés militaires aux grandes manœuvres de l'Est, est en train de l'apprendre.

Soit qu'elle ait conscience de n'avoir rien d'égal à opposer à ce spectacle, soit que le terrain choisi pour l'évolution de ses troupes lui parut commander des précautions spéciales, l'Allemagne, cette année, s'est montrée plus prudente et, dérogeant à ses habitudes, elle a enveloppé d'un mystère impenétrable les grandes manœuvres qui ont lieu, en même temps que les nôtres, dans le Haut-Alsace.

Là, pas d'officiers étrangers, pas de journalistes, ni allemands ni autres. Par contre, des armées de mouchards et de policiers guettant les quelques civils qui suivent les mouvements des troupes. Les officiers eux-mêmes ne sont informés qu'un dernier moment des mouvements qu'ils auront à exécuter.

Force nous est donc, si nous voulons nous faire une idée des progrès réalisés depuis un an par l'armée allemande et de ses efforts pour se mettre en état de lutter avec la nôtre, de nous en tenir à des chiffres et à des renseignements portant sur les effectifs, l'armement et l'organisation, extraits des journaux d'outre-Rhin.

A cet égard, toutes les feuilles tonnantes, si peu complètes sur la matière, sont d'accord pour affirmer que les changements introduits dans l'armée allemande pendant l'année 1890 ont une importance considérable.

Au premier rang, il convient de placer l'augmentation d'effectif qui porte le pied de paix de l'armée au chiffre de 489,983 hommes, y compris 20,285 officiers.

En même temps, deux nouveaux corps d'armée ont été formés sur la frontière orientale (Russie) et occidentale (France) de l'empire.

Un changement d'une importance notable a eu pour objet de substituer dans la distribution des troupes, au point de vue purement administratif jusque-là dominant, le point de vue stratégique.

Dès le 1er avril, alors que l'armée n'avait pas encore été augmentée des deux nouveaux corps, un nouveau mode de dislocation des troupes a été adopté afin de reporter le plus de forces possible sur la frontière russe et la frontière française.

La création des deux nouveaux corps a permis d'atteindre plus facilement ce but. Pour protéger la frontière de l'Alsace et de la Lorraine, il y eut désormais, avec les 14e et 15e corps d'armée, le 16e de nouvelle formation, et pour protéger la frontière, si étendue du côté de la Russie, on ne compte pas moins de cinq corps d'armée, les 1er, 2e, 3e, 6e, avec le 17e, nouvellement créé.

L'artillerie de campagne allemande a reçu un accroissement de 70 batteries — qui, on le sait, ne la met pas encore en état d'égalité numérique avec la nôtre — et une répartition plus égale entre les divers corps d'armée; toutefois, le manque de batteries a empêché d'atteindre jusqu'ici une proportionnalité absolue exacte de cette arme dans les divers corps d'armée.

Un autre fait à noter a été l'armement de l'effectif de paix des régiments d'infanterie et l'accroissement en hommes et en chevaux d'une partie des batteries dans les garnisons frontalières.

Pour la cavalerie, le principe de conserver, même en temps de paix, de grosses masses d'hommes et de chevaux dans les cadres permanents a été abandonné; par contre, deux inspections de cavalerie ont été créées, et une place d'inspecteur général est projetée.

La lance a été universellement introduite et la hampe d'acier adoptée en principe. A la place de leur grosse latte, les cuirassiers ont reçu à titre d'essai un sabre nouveau modèle plus léger. On sait qu'il est également question chez nous de modifier le sabre de cavalerie.

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 11 Septembre (13)

ABANDONNÉE!

PAR

Charles MÉROUVEL

Mlle DE ROYE-TRÉVILLE

Préservé des dégradations et de la ruine aux mauvais jours de la Révolution — la grande, celle en regard de laquelle nos querelles modernes ne sont que des jeux d'enfants et de joyeuses parodies — par le dévouement de serviteurs qui eurent le facile courage de rester à leur poste, il comporte dans son ensemble le plus parfait spécimen des constructions du temps, et contient des boiseries, des meubles dont la plupart sont des chefs-d'œuvre du genre et aussi des étoffes et des peintures qui attestent à quel point l'art de la décoration était achevé à la fin du dernier siècle.

Mais il eût fallu pour animer ces immenses salons, ces galeries pleines de portraits d'aïeux dont on aurait tiré une fortune, car ils étaient tous sans exception aux mains de toutes les époques, depuis Van Dyck et Philippe de Champagne jusqu'à Largillière et Drouais ou Lagrenée, d'autres habitants qu'un vieux militaire comme le général de Tréville et une jeune fille de vingt ans à laquelle

son âge et sa condition d'orpheline interdisaient les réceptions et les fêtes.

Rien de triste comme ces grandes demeures aux jardins solennels, aux arbres centenaires lorsqu'il leur manque le mouvement et le bruit qui sont la vie.

Deux mois après son retour, Germaine était éraillée sous le poids d'une mélancolie qu'elle n'avait pas la force de secouer.

Presque toujours elle s'enfermait dans son appartement et défendait sa porte.

Le général l'abandonnait aux soins de ses domestiques sur la fidélité desquels il pouvait compter et s'en allait au cercle et à ses plaisirs pour ne reparaitre qu'à l'heure du dîner.

Avant son voyage aux Essarts, Germaine montrait un goût très vif pour les fêtes mondaines, les soirées, la promenade et le théâtre.

Bientôt elle opposa des refus constants aux sollicitations de son oncle. Le général attribua ce changement d'humeur à des idées de mariage et aux visites attendues du vicomte de Beaulieu qui se présentait fréquemment à l'hôtel et que sa fiancée accueillait avec une grande affabilité, mais aussi avec une tristesse croissante.

Le général était doué de ce coup d'œil borné qui s'arrête aux surfaces et n'essaie pas de pénétrer les mystères.

Il jugeait à tout hasard que sa nièce, pour laquelle il nourrissait une admiration sans bornes, franchissait péniblement une période de transition.

Et lorsque Robert de Beaulieu, son protégé, très inquiet des subites pâleurs de la jeune fille, de sa métamorphose, de

ses désirs d'isolement, lui faisait part de ses anxiétés, il répondait en tordant sa moustache grise :

— Un moment à passer! Une éclipse, mon ami! Une simple éclipse! Le soleil reviendra!

Il ne revint pas. La flétrissure dont elle avait été souffrante, l'injure féroce qu'elle était obligée de dévorer, produisaient sur elle l'effet du ver qui ronge une tige, qui la fane, la courbe et bientôt la jette sur le sol épuisée et mourante.

Son front se creusait d'un imperceptible réseau de rides; ses yeux, brillants jadis, devenaient ternes et vitreux, son teint éclatant perdait sa fraîcheur et bientôt certains désordres se manifestèrent chez elle sans qu'elle osât s'en ouvrir à personne.

Parfois elle recevait des lettres de province et alors sa mélancolie redoublait. Elle condamnait sa porte.

Au mois d'avril, elle en était arrivée à éviter même la présence des domestiques.

On s'étonnait à l'hôtel de cet amour subit de l'isolement, et souvent on put remarquer le flot de sang qui lui montait au visage lorsqu'elle surprenait des conversations à l'écart et des regards obliques devant lesquels, toute maîtresse qu'elle fut, elle tournait la tête et baissait les yeux.

Un jour, après lui avoir remis une de ces lettres dont l'écriture lui était inconnue, sa femme de chambre, la préférée, qui se nommait Ursule, eut la curiosité de regarder par la porte entrebâillée en se cachant sous les plis d'une draperie, et voici ce qu'elle vit :

Germaine parcourut à plusieurs reprises cette lettre avec un mouvement de colère.

A plusieurs reprises aussi, elle essuya ses yeux, d'où coulaient des larmes abondantes; puis brusquement, de ses doigts crispés, elle froissa le papier et le jeta au feu.

Ursule n'était point si curieuse d'ordinaire, mais sa tendresse pour sa maîtresse à laquelle elle était profondément attachée s'alarmait de l' inexplicable état de Germaine.

Ursule avait trente-quatre ans. De taille élevée, haute en couleur, elle était née en Bourgogne, le pays des vins généreux qui semblaient lui avoir communiqué une partie de leur sève.

Au service de la mère de Germaine avant d'être à celui de la jeune fille, elle n'avait pas quitté l'hôtel de Roye depuis l'âge de seize ans.

Elle n'était pas mariée. Mais appétissante et plantureuse, d'une fraîcheur exceptionnelle, elle ne manquait pas d'amoureux.

Le plus sérieux remplissait les utiles fonctions de cuisinier dans la maison. Il était chef et commandait à une escouade de marmitons, sauciers, pâtisseries et rôtisseurs.

Ce n'était point un emploi à dédaigner. Les profits en sont bons et l'honneur appréciable.

Le gourmand de génie auquel on doit le bœuf à la mode a plus fait pour le bonheur de l'humanité que l'inventeur des canons Krupp.

Un bon cuisinier vaut une demi-douzaine de diplomates et rend plus de services qu'une armée de fonctionnaires ou un bataillon de ronds-de-cuir.

Le chef de l'hôtel de Roye était un Normand des environs de Cherbourg.

Ursule n'avait pas tort de lui accorder ses préférences. Ils étaient faits l'un pour l'autre.

Grand, rubicond, large des épaules, il était taillé plutôt pour porter une cuirasse que pour remuer des casseroles.

Il avait l'aspect jovial sous sa toque blanche et le mot pour rire, s'entendant en affaire, soignait ses intérêts dans une juste mesure, jouissait auprès du général et de sa nièce d'une grande considération et s'appelaient Michel Jeannin.

Michel Jeannin avait deux frères. L'un était garde et régisseur à la terre de Roville, appartenant à l'héritière de Roye; l'autre avait choisi un étrange métier.

Il était gard

Un ordre de Cabinet a constitué un comité permanent de la cavalerie...

Le tremblement de terre a été ressenti à Santa Anna et à Sumistepeque...

ÉTRANGER

Manifestations francophiles à Odessa

Odessa, 10 septembre. Les manifestations qui ont eu lieu dernièrement à Cronstadt et à Moscou...

Les Conspirations en Haavovre

Hanovre, 10 septembre. Pendant la semaine dernière, les autorités policières ont fait fermer treize cercles...

Le Tarif Mac-Kinley

New-York, 10 septembre. Le correspondant de l'Association de la presse à New-York, recherchant les effets...

Les Grandes Manœuvres

Déjeuner militaire

Vendevure, 10 septembre. Le déjeuner offert par M. de Freycinet aux officiers généraux et aux attachés militaires étrangers...

DISCOURS DE M. DE FREYCINET

Au dessert, M. de Freycinet a pris la parole en ces termes. Messieurs, je suis particulièrement heureux...

« L'expérience que je poursuis a déjà répondu. Il n'est pas nécessaire de la prolonger davantage pour affirmer que le commandement des armées et des groupes d'armées est assuré en France au même degré que celui des corps d'armée et des divisions.

« L'expérience que je poursuis a déjà répondu. Il n'est pas nécessaire de la prolonger davantage pour affirmer que le commandement des armées et des groupes d'armées est assuré en France au même degré que celui des corps d'armée et des divisions.

« L'expérience que je poursuis a déjà répondu. Il n'est pas nécessaire de la prolonger davantage pour affirmer que le commandement des armées et des groupes d'armées est assuré en France au même degré que celui des corps d'armée et des divisions.

« L'expérience que je poursuis a déjà répondu. Il n'est pas nécessaire de la prolonger davantage pour affirmer que le commandement des armées et des groupes d'armées est assuré en France au même degré que celui des corps d'armée et des divisions.

« L'expérience que je poursuis a déjà répondu. Il n'est pas nécessaire de la prolonger davantage pour affirmer que le commandement des armées et des groupes d'armées est assuré en France au même degré que celui des corps d'armée et des divisions.

« L'expérience que je poursuis a déjà répondu. Il n'est pas nécessaire de la prolonger davantage pour affirmer que le commandement des armées et des groupes d'armées est assuré en France au même degré que celui des corps d'armée et des divisions.

« L'expérience que je poursuis a déjà répondu. Il n'est pas nécessaire de la prolonger davantage pour affirmer que le commandement des armées et des groupes d'armées est assuré en France au même degré que celui des corps d'armée et des divisions.

« L'expérience que je poursuis a déjà répondu. Il n'est pas nécessaire de la prolonger davantage pour affirmer que le commandement des armées et des groupes d'armées est assuré en France au même degré que celui des corps d'armée et des divisions.

« L'expérience que je poursuis a déjà répondu. Il n'est pas nécessaire de la prolonger davantage pour affirmer que le commandement des armées et des groupes d'armées est assuré en France au même degré que celui des corps d'armée et des divisions.

été militairement observé, l'auditoire n'a pu s'empêcher, par des mouvements discrètement contenus, de souligner les paroles par lesquelles le président du conseil s'est particulièrement fait l'éloquent interprète des sentiments qui animent le corps des officiers...

« Nous indiquons, dans cet ordre d'idées, le passage où M. de Freycinet fait l'éloge de l'organisation du commandement supérieur qui a été l'objet de sa constante sollicitude, et de l'organisation des services auxiliaires, ainsi que le passage où il annonce que les prochaines manœuvres seraient destinées à prouver la force des troupes de la ligne.

L'adhésion unanime de l'auditoire s'est encore manifestée lorsque, parlant de l'influence morale que possède la France, influence dont les preuves récentes nous permettent de nous réjouir, pour l'avenir, M. de Freycinet a dit que cette influence devait être attribuée à la solide constitution de notre armée, qui inspire confiance aux uns et respect aux autres, et lorsqu'il a ajouté que si le gouvernement républicain venait de montrer qu'il est capable de longs desseins et d'esprit de suite, cette situation nouvelle ne l'empêcherait pas de se départir du calme et de la mesure dont il s'est inspiré en président à notre réveil.

Les assistants se sont tous associés aux toasts que le ministre a portés à M. Carnot, au général Saussier et à ses collaborateurs, ainsi qu'à l'armée tout entière.

Voici le menu : Hors-d'œuvre varié, Truite froide, sauce verte, Filet de bœuf à la Parisienne, Cailles au Saucisson, Timbale de homard à l'Américaine, Granités à l'Anglais, Mousse au Champagne, Dindonneaux et Poulets truffés, Pâté de gibier, Salade printanière, Glace favorite, Parfait au café, Gâteaux, dessert.

La musique du 103^e de ligne s'est fait entendre pendant le repas.

Un jour de repos

Vendevure, 10 septembre. Les soldats se reposent. La matinée a été consacrée à l'astiquage et au nettoyage des effets.

Au soir, les soldats péle-mêle avec les blanchisseurs, savonnent leur linge avec autant d'ardeur que de gaieté.

Sur tous les murs exposés au soleil sont placés pour être séchés les pantalons, chemises, etc.

Le général Saussier, en effet, décidé que le repos serait absolu.

Les fatigues des jours précédents, bien que vaillamment supportées, ont été grandement et il importe que la troupe soit fraîche pour exécuter les marches considérables qu'à partir de demain, vont lui être demandées.

La journée du 9 septembre. Voici quelques détails complémentaires au sujet de la journée d'hier.

La position de Maigny, Bouchard et celle de Nuisement, où le général Gallifet avait appuyé sa gauche, au moins comme première ligne, avaient été très fortement organisées par les compagnies divisionnaires, la compagnie de réserve du génie du 6^e corps, qui on avait fait cantonner à cet effet à Nuisement.

Aux abords immédiats de ce dernier village se trouvait notamment un ouvrage d'infanterie à fort profil.

Ce souci de rendre sa gauche inexpugnable s'était plu chez le général de l'armée de l'ouest, par des considérations stratégiques; il fallait, à tout prix, ne pas se laisser décrocher de Vendevure et de la forêt du Grand-Orient, sinon l'armée de l'ouest était rejetée sur Beaune-Saône et par conséquent, coupée de son gros qui, comme on sait, était appuyé dans la direction de Troves, arrière de Magny-Pouchard et de Nuisement.

Il se trouvait d'ailleurs une seconde position, non moins forte, entre la chapelle du Val Suzenay, Vendevure et la ferme de Saint-Gabriel.

L'artillerie entre le général Voisin, chargé de la défense, et le 7^e corps qui attaqua à l'est, parait-il, très difficile pour ce qui s'est passé autour de Beurey.

Le 8^e corps a certainement prononcé une attaque très vive et a incontestablement gagné beaucoup de terrain sur la droite du 7^e corps, toutefois, en raison de l'énorme accumulation d'artillerie qu'on avait faite à Beurey, où des pièces ont fini par se trouver sur deux étages, on peut se demander si le 8^e corps eût pu parvenir jusqu'au pied des pentes où l'a arrêté la sonnerie de la cessation du combat, commandée par le directeur général des manœuvres, vers deux heures.

Quant au rôle de la cavalerie, dont on n'avait pas eu de nouvelles pendant la journée, voici quelques renseignements: la cinquième division de l'armée de l'est, renforcée par une brigade du septième corps, a été à l'abord envoyée à Vanchonvillers pour s'emparer de ce point, sur l'extrême droite de l'armée de l'est et le conserver, au besoin en combattant à pied.

« Ce que je suis en mesure d'affirmer, cependant, c'est que depuis les simples soldats jusqu'au plus haut chef, tous ont apporté dans l'accomplissement de leur mission, un zèle, un entrain et une bonne volonté qui, je l'espère, ne se démentiront pas.

« Messieurs, en venant au milieu de vous dans un pareil moment, le ministre de la guerre nous a donné une preuve de la grande sollicitude qu'il porte à nos intérêts et de la suprême importance qu'il attache à nos travaux. Je propose donc de porter un toast chaleureux à M. de Freycinet.

« J'ajoute que, sans l'énergie du patriotisme éclairé des officiers étrangers qui sont parmi nous, nous ne pourrions rendre un éclatant hommage à l'armée française qui, par sa discipline, ses persévérants efforts pour arriver au mieux, mérite les immenses sacrifices que la nation s'impose pour elle.

« Messieurs, à l'armée, au ministre de la guerre.

TOAST DE L'ATTACHÉ RUSSE

Le général russe, baron Friedericks, s'est levé et a dit: « Messieurs, en venant au milieu de vous exprimer, en votre nom des officiers étrangers, notre profonde reconnaissance de ce que vous avez bien voulu nous admettre à assister aux importantes manœuvres que nous suivons avec un intérêt le plus vif et le plus sympathique.

« Au nom de mes collègues, les attachés militaires étrangers, je porte un toast chaleureux au ministre de la guerre, au général directeur des manœuvres, aux belles troupes françaises, à leurs vaillants chefs qui nous font l'honneur de nous recevoir avec tant de cordialité et de courtoisie.

« Les trois toasts ont été écoutés debout par les officiers présents.

DÉPARTEMENTS

LOIRE

St-Etienne. — Suicide rue d'Anney. — Hier soir, les habitants du numéro 59 de la rue d'Anney ont été mis en émoi par la détonation d'une arme à feu.

Éboulement à Montaud. — Hier matin, à neuf heures et demie, un accident s'est produit aux chantiers du Crêt-de-Montaud, où la ville fait exécuter en régie des terrassements pour l'agrandissement de la nécropole.

Plusieurs ouvriers étaient occupés dans une tranchée de trois mètres de hauteur; ils étaient dessous pour faire tomber plus facilement le terrain, lorsque, tout à coup, le front de la tranchée s'éboula sur une épaisseur de 80 centimètres et une longueur de 7 mètres, ensevelissant quatre terrassiers sous les débris.

Voici les nombres des blessés, qui ont été transportés à l'hôpital: Joseph-Marie Frappa, 59 ans, rue Claude, 31, s'est fracturé la jambe droite; Jean Richard, contre-maître, 54 ans, chemin des Grandes-Mollières, a le pied droit foulé.

Claude Mathien, 48 ans, rue Polignac, 28, est diversement contusionné; Jean Pastrel, 66 ans, rue Ferdinand, 18, ne souffre que de contusions sans gravité.

Le dimanche, des salves d'artillerie annoncèrent la fête. Le dimanche, des salves d'artillerie annoncèrent la fête.

Le dimanche, des salves d'artillerie annoncèrent la fête. Le dimanche, des salves d'artillerie annoncèrent la fête.

Le dimanche, des salves d'artillerie annoncèrent la fête. Le dimanche, des salves d'artillerie annoncèrent la fête.

Le dimanche, des salves d'artillerie annoncèrent la fête. Le dimanche, des salves d'artillerie annoncèrent la fête.

Le dimanche, des salves d'artillerie annoncèrent la fête. Le dimanche, des salves d'artillerie annoncèrent la fête.

Le dimanche, des salves d'artillerie annoncèrent la fête. Le dimanche, des salves d'artillerie annoncèrent la fête.

A midi et demie, un banquet servi par M. Laneyrie au salon de Flore, réunissant environ 100 convives, parmi lesquels, M. le directeur de l'École normale et M. l'inspecteur primaire de Mâcon.

La plus fraîche gaîté, l'entrain le plus cordial ont cessé de régner dans cette réunion toute de famille.

Cette société, qui date de quelques années seulement, compte déjà 250 membres.

La Grève de l'Arbresle

L'Arbresle, 10 septembre. Une grande réunion a eu lieu ce matin. Les ouvriers et ouvrières des deux usines y assistèrent. Le citoyen Guillot, président du syndicat, y assistait.

La réunion a décidé d'envoyer M. Trévoux, maire, et le citoyen Guillot, vers M. le préfet, pour obtenir une solution.

M. Chartron avait pris l'engagement auprès de M. le maire de ne pas marcher que si 45 ouvrières lisseuses étaient rentrées: il a écrit que sur 148 ouvrières, 65 avaient repris le travail. M. Trévoux est alors allé à l'usine avec deux grévistes pour contrôler la véracité de cette assertion; les grévistes n'ont pas été repus, et M. Trévoux, M. Chartron a été informé qu'il ne se souvenait pas de la promesse dont il lui parlait.

On espère beaucoup que l'intervention de M. le préfet donnera une solution au conflit et vaudra aux ouvriers le maintien des engagements que les patrons ont pris envers eux le 18 mai.

Voici les noms des ouvrières, deux des ouvriers qui ont repris le travail: Femmes. — Freney, les deux sœurs Martin, les trois sœurs Marton, Dumas, les trois sœurs Roussels, Demoy, Perrin, Collier, les deux sœurs Arquillière, Polhier, les deux sœurs Denis, Buffavard, Denis, Merle, Froget, Coquet, Bissy, Sôrange, Ramel, Charriot, Mayoux, Fécrière, les deux sœurs Gérard, Perroy, les deux sœurs Ardechoises, les deux sœurs Plussard, Tenant, Gigandon.

Hommes. — Marcou, Dumas, Denoyel, Perrin, Merlo, Violet, Charbon, Freney, Melu, Plussard, Merle, homme de peine; Gigandon.

A LYON. L'entrevue de M. Trévoux, maire de l'Arbresle, et de M. Guillot, président du syndicat ouvrier de cette ville avec M. le préfet, dont nous parlons notre correspondant, a eu lieu hier.

M. Pouteille, conseiller général du canton, y assistait.

M. le préfet a fait aux délégués un accueil très bienveillant dont ils lui ont particulièrement remerciés. Il s'est intéressé à la cause des ouvriers et a fait appeler les patrons auprès desquels il s'interpose aujourd'hui.

MM. Trévoux et Guillot sont pleins de confiance dans l'issue du conflit; ils recommandent aux ouvriers, en même temps que la persévérance, le calme le plus absolu.

L'opinion publique s'est inquiétée de la question de savoir si, véritablement, les patrons seraient ruinés par la réduction de la journée de travail à 10 heures.

Or, il apparaît de divers documents qu'avec onze heures ils ont pu distribuer 80 0/0 de dividende à leurs actionnaires. Il est très probable qu'une diminution d'une heure ne réduirait pas à néant ce résultat.

D'autre part, un reproche sur lequel nous ne voudrions pas insister, leur est adressé: disons seulement qu'ils peuvent se payer autre chose que des chevaux de luxe. La constatation et la rencontre quotidiennes que font les ouvriers de l'Arbresle n'est pas pour leur faire abandonner leurs réclamations.

Le citoyen Guillot nous prie de renouveler sa protestation contre les imputations calomnieuses dont il est victime de la part de M. Martin, notaire, et se déclare prêt à prendre l'offensive s'il y a lieu.

La Statue de Bayard. Pontcharra (Isère), 10 septembre. Aujourd'hui, à Pontcharra, s'est réuni le comité pour l'érection d'un monument à Bayard.

Étaient présents: le général Février, président du comité; MM. Édouard Rey, sénateur; le préfet, Paulin Vial, Richard, Bérenger, le colonel de Roibas, Royer, Dolche, le maire et le conseil municipal de Pontcharra, localité où doit être élevée la statue du héros.

tion des membres du jury à la mairie de St-Germain et organisation des commissions d'examen; à 9 heures: entrées en fonctions des commissions d'examen; à 11 heures 1/2: communication au bureau des propositions de récompenses; à midi: réception des autorités; à 2 heures: distribution publique des récompenses; à 4 heures: banquet.

Les trains directs 23 et 32, se dirigeant le premier sur Lyon, l'autre sur Villefranche, s'arrêteront à St-Germain-au-Mont-Oloron exceptionnellement et à l'occasion du concours agricole le 13 septembre prochain. Ces deux trains se croisent à St-Germain à minuit environ.

NOS ÉCHOS

Tout le monde ayant l'occasion d'envoyer des télégrammes, il est bon d'instruire le public des conditions dans lesquelles ils doivent être rédigés pour coûter le moins cher.

Il importe d'abord d'exprimer sa pensée avec le moins de mots possible. Mais, jusqu'à présent, les mots composés, tels que: Aix-les-Bains, Colomby-les-Deux-Eglises, ne comptaient que pour un mot.

Il n'en est plus ainsi. Depuis le 1^{er} juillet, d'après la récente convention internationale de Paris, les mots composés sont comptés pour plusieurs mots. Aix-les-Bains compte pour trois mots; Colomby-les-Deux-Eglises compte pour quatre mots.

Il y a cependant un moyen de ne faire compter les mots composés que pour un seul: c'est de les écrire sans divisions, comme s'ils ne faisaient en réalité qu'un mot, pourvu toutefois qu'ils n'aient pas plus de quinze lettres.

Ainsi, Aix-les-Bains sera compté pour un mot, au lieu de trois, si vous écrivez: Aixlesbains, parce que le mot n'a que onze lettres.

Au contraire, Colomby-les-Deux-Eglises, qui a vingt-deux lettres, sera compté, non plus pour un seul mot, mais bien pour quatre, alors même qu'on l'écrirait: Colombylesdeuxeglises.

Parmi les concurrents qui ont pris part au concours de vélocipédie, organisé par le Petit Journal, se trouvait un Lyonnais.

Voici ce que nous lisons dans une correspondance de Brest: « Bonnichant, un Louangeur de Lyon qui compte quarante six printemps bien sonnés, est arrivé enchanté de l'accueil que les populations lui ont fait partout; il nous a déclaré que jamais il n'avait fait promenade vélocipédique plus agréable.

« Un homme pratique, il avait sur sa bicyclette un bagage très complet et tous les accessoires qui lui étaient nécessaires. »

« On nous télégraphie de Paris que M. Marty, un des cyclistes lyonnais les plus distingués, est arrivé bon quatrième dans la grande course internationale vélocipédique de Paris à Brest.

Nos félicitations au vaillant coureur.

Les magistrats viennent d'adopter un insigne portatif, une médaille en argent du modèle suivant:

Sur l'un des côtés est représentée une femme personnifiant la Justice tenant les tables de la loi, et on lit d'une façon très apparente le mot: Justice.

Sur l'autre est gravé, au milieu de feuilles de chêne et de laurier, une inscription indiquant la qualité du propriétaire de la médaille: « Tribunal de... »

La médaille a 50 millimètres de diamètre et elle pèse 65 grammes.

Un grand industriel de Pont-de-Chéru, M. Grammont, a obtenu, moyennant le prix de 2 millions 650,000 francs, l'adjudication de la fabrication et de la pose du câble sous-marin entre Marseille et Tunis.

Ces grands travaux étaient, jusqu'à présent, le monopole des sociétés étrangères. M. Grammont a pu à force d'intelligence et de travail, créer un établissement industriel pouvant mener à bien d'aussi importantes entreprises.

mer le personnel des postes se trouvent deux articles relatifs aux cartes postales. Aux termes du premier article, tout agent convaincu d'avoir lu une carte postale est passible de la révocation.

LE TRAVAIL A LYON

La chambre de commerce de Lyon nous communique la réponse qu'elle a préparée au questionnaire du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies sur la durée de la journée de travail. M. Jacquand était rapporteur de cette grave affaire.

Importante Capture

Nous avons parlé, il y a deux jours, de l'arrestation de trois individus, les nommés Joseph Chevalier, âgé de 30 ans, mécanicien; Guiboud-Ribaud, 26 ans, maçon, et Henri Faure, âgé de 24 ans, mécanicien, comme auteurs du vol de 450 francs commis au préjudice de M. Sarty, maître maçon, rue de la République, 42.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Vendredi, 10 septembre, 254^e jour de l'année. Lune : premier quartier, le 11; pleine, le 18.

Théâtre des Célestins. — Ce soir vendredi, réouverture des Célestins, on jouera le Monde où l'on s'ennuie, la spirituelle comédie de Pailleron, dans laquelle le public vera défiler une partie des nouvelles recrues de la direction. Au surplus, le spectacle sera renouvelé tous les soirs, dit-on, pendant la première semaine, afin que tout le monde puisse apprécier la nouvelle troupe des Célestins.

Salle Indienne. — Assez belle soirée pour voir le Cagliostro russe. Si l'auditoire a été alléché par les affiches montrant que l'on voyait à la porte, il a été certainement déçu. Le tour des vases de cristal pleins d'eau et le coup du lapin ont seuls été très bien représentés.

Maigre butin. — Durant la nuit du 9 au 10 courant, des malfaiteurs se sont introduits, à l'aide d'effraction, dans le magasin d'épicerie de M. Vernadet, 43, rue Saint-Jean.

Le feu. — Un commencement d'incendie s'est déclaré, à 1 heure du soir, chez M. Alvy, fabricant de chaussures, rue Bonnelo, 14.

Vol de 1,550 francs. — M. Duplaquet, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, a mis hier en état d'arrestation un nommé Prignol, âgé de 30 ans, employé chez M. Faure, dessinateur pour la fabrication de la Royale, 29.

Accidents de voitures. — Une fillette de 6 ans, nommée Badie, dont les parents habitent la Mulatière, s'amusa hier, à 4 heures du soir, dans la grande rue de cette localité, lorsqu'elle fut renversée par une voiture de fumier, dont une des roues lui passa sur le pied droit.

Accidents de voitures. — Une fillette de 6 ans, nommée Badie, dont les parents habitent la Mulatière, s'amusa hier, à 4 heures du soir, dans la grande rue de cette localité, lorsqu'elle fut renversée par une voiture de fumier, dont une des roues lui passa sur le pied droit.

Vol de 1,550 francs. — M. Duplaquet, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, a mis hier en état d'arrestation un nommé Prignol, âgé de 30 ans, employé chez M. Faure, dessinateur pour la fabrication de la Royale, 29.

Accidents de voitures. — Une fillette de 6 ans, nommée Badie, dont les parents habitent la Mulatière, s'amusa hier, à 4 heures du soir, dans la grande rue de cette localité, lorsqu'elle fut renversée par une voiture de fumier, dont une des roues lui passa sur le pied droit.

Vol de 1,550 francs. — M. Duplaquet, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, a mis hier en état d'arrestation un nommé Prignol, âgé de 30 ans, employé chez M. Faure, dessinateur pour la fabrication de la Royale, 29.

Accidents de voitures. — Une fillette de 6 ans, nommée Badie, dont les parents habitent la Mulatière, s'amusa hier, à 4 heures du soir, dans la grande rue de cette localité, lorsqu'elle fut renversée par une voiture de fumier, dont une des roues lui passa sur le pied droit.

Vol de 1,550 francs. — M. Duplaquet, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, a mis hier en état d'arrestation un nommé Prignol, âgé de 30 ans, employé chez M. Faure, dessinateur pour la fabrication de la Royale, 29.

Accidents de voitures. — Une fillette de 6 ans, nommée Badie, dont les parents habitent la Mulatière, s'amusa hier, à 4 heures du soir, dans la grande rue de cette localité, lorsqu'elle fut renversée par une voiture de fumier, dont une des roues lui passa sur le pied droit.

Vol de 1,550 francs. — M. Duplaquet, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, a mis hier en état d'arrestation un nommé Prignol, âgé de 30 ans, employé chez M. Faure, dessinateur pour la fabrication de la Royale, 29.

Accidents de voitures. — Une fillette de 6 ans, nommée Badie, dont les parents habitent la Mulatière, s'amusa hier, à 4 heures du soir, dans la grande rue de cette localité, lorsqu'elle fut renversée par une voiture de fumier, dont une des roues lui passa sur le pied droit.

Vol de 1,550 francs. — M. Duplaquet, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, a mis hier en état d'arrestation un nommé Prignol, âgé de 30 ans, employé chez M. Faure, dessinateur pour la fabrication de la Royale, 29.

Accidents de voitures. — Une fillette de 6 ans, nommée Badie, dont les parents habitent la Mulatière, s'amusa hier, à 4 heures du soir, dans la grande rue de cette localité, lorsqu'elle fut renversée par une voiture de fumier, dont une des roues lui passa sur le pied droit.

Il n'a pas été porté d'autre toast. La soirée s'est terminée comme elle avait commencé dans la plus parfaite cordialité.

Importante Capture

Nous avons parlé, il y a deux jours, de l'arrestation de trois individus, les nommés Joseph Chevalier, âgé de 30 ans, mécanicien; Guiboud-Ribaud, 26 ans, maçon, et Henri Faure, âgé de 24 ans, mécanicien, comme auteurs du vol de 450 francs commis au préjudice de M. Sarty, maître maçon, rue de la République, 42.

Un fœtus. — Une chiffonnière, qui passait à 9 heures du soir dans la rue Vendôme, a trouvé dans un terrain vague, situé en face du n° 126 de cette rue, un fœtus paraissant avoir 3 à 4 mois.

Les arrestations d'hier. — En vertu d'un mandat d'arrêt lancé par M. Viel, juge d'instruction, les agents du service de la sûreté ont arrêté hier les époux Joblean, domiciliés rue Mazenod, 69.

Abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain la suite de notre feuilleton : LES PILLEURS D'ÉPAVES.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Vendredi, 10 septembre, 254^e jour de l'année. Lune : premier quartier, le 11; pleine, le 18.

Théâtre des Célestins. — Ce soir vendredi, réouverture des Célestins, on jouera le Monde où l'on s'ennuie, la spirituelle comédie de Pailleron, dans laquelle le public vera défiler une partie des nouvelles recrues de la direction. Au surplus, le spectacle sera renouvelé tous les soirs, dit-on, pendant la première semaine, afin que tout le monde puisse apprécier la nouvelle troupe des Célestins.

Salle Indienne. — Assez belle soirée pour voir le Cagliostro russe. Si l'auditoire a été alléché par les affiches montrant que l'on voyait à la porte, il a été certainement déçu. Le tour des vases de cristal pleins d'eau et le coup du lapin ont seuls été très bien représentés.

Maigre butin. — Durant la nuit du 9 au 10 courant, des malfaiteurs se sont introduits, à l'aide d'effraction, dans le magasin d'épicerie de M. Vernadet, 43, rue Saint-Jean.

Le feu. — Un commencement d'incendie s'est déclaré, à 1 heure du soir, chez M. Alvy, fabricant de chaussures, rue Bonnelo, 14.

Vol de 1,550 francs. — M. Duplaquet, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, a mis hier en état d'arrestation un nommé Prignol, âgé de 30 ans, employé chez M. Faure, dessinateur pour la fabrication de la Royale, 29.

Accidents de voitures. — Une fillette de 6 ans, nommée Badie, dont les parents habitent la Mulatière, s'amusa hier, à 4 heures du soir, dans la grande rue de cette localité, lorsqu'elle fut renversée par une voiture de fumier, dont une des roues lui passa sur le pied droit.

Vol de 1,550 francs. — M. Duplaquet, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, a mis hier en état d'arrestation un nommé Prignol, âgé de 30 ans, employé chez M. Faure, dessinateur pour la fabrication de la Royale, 29.

Accidents de voitures. — Une fillette de 6 ans, nommée Badie, dont les parents habitent la Mulatière, s'amusa hier, à 4 heures du soir, dans la grande rue de cette localité, lorsqu'elle fut renversée par une voiture de fumier, dont une des roues lui passa sur le pied droit.

Vol de 1,550 francs. — M. Duplaquet, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, a mis hier en état d'arrestation un nommé Prignol, âgé de 30 ans, employé chez M. Faure, dessinateur pour la fabrication de la Royale, 29.

Accidents de voitures. — Une fillette de 6 ans, nommée Badie, dont les parents habitent la Mulatière, s'amusa hier, à 4 heures du soir, dans la grande rue de cette localité, lorsqu'elle fut renversée par une voiture de fumier, dont une des roues lui passa sur le pied droit.

Vol de 1,550 francs. — M. Duplaquet, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, a mis hier en état d'arrestation un nommé Prignol, âgé de 30 ans, employé chez M. Faure, dessinateur pour la fabrication de la Royale, 29.

Accidents de voitures. — Une fillette de 6 ans, nommée Badie, dont les parents habitent la Mulatière, s'amusa hier, à 4 heures du soir, dans la grande rue de cette localité, lorsqu'elle fut renversée par une voiture de fumier, dont une des roues lui passa sur le pied droit.

Vol de 1,550 francs. — M. Duplaquet, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, a mis hier en état d'arrestation un nommé Prignol, âgé de 30 ans, employé chez M. Faure, dessinateur pour la fabrication de la Royale, 29.

Accidents de voitures. — Une fillette de 6 ans, nommée Badie, dont les parents habitent la Mulatière, s'amusa hier, à 4 heures du soir, dans la grande rue de cette localité, lorsqu'elle fut renversée par une voiture de fumier, dont une des roues lui passa sur le pied droit.

Vol de 1,550 francs. — M. Duplaquet, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, a mis hier en état d'arrestation un nommé Prignol, âgé de 30 ans, employé chez M. Faure, dessinateur pour la fabrication de la Royale, 29.

Accidents de voitures. — Une fillette de 6 ans, nommée Badie, dont les parents habitent la Mulatière, s'amusa hier, à 4 heures du soir, dans la grande rue de cette localité, lorsqu'elle fut renversée par une voiture de fumier, dont une des roues lui passa sur le pied droit.

Vol de 1,550 francs. — M. Duplaquet, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, a mis hier en état d'arrestation un nommé Prignol, âgé de 30 ans, employé chez M. Faure, dessinateur pour la fabrication de la Royale, 29.

Accidents de voitures. — Une fillette de 6 ans, nommée Badie, dont les parents habitent la Mulatière, s'amusa hier, à 4 heures du soir, dans la grande rue de cette localité, lorsqu'elle fut renversée par une voiture de fumier, dont une des roues lui passa sur le pied droit.

Vol de 1,550 francs. — M. Duplaquet, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, a mis hier en état d'arrestation un nommé Prignol, âgé de 30 ans, employé chez M. Faure, dessinateur pour la fabrication de la Royale, 29.

Accidents de voitures. — Une fillette de 6 ans, nommée Badie, dont les parents habitent la Mulatière, s'amusa hier, à 4 heures du soir, dans la grande rue de cette localité, lorsqu'elle fut renversée par une voiture de fumier, dont une des roues lui passa sur le pied droit.

Vols à l'étalage. — Cinq gamins de 10 à 14 ans, Alexandre Servantin, Félix et Louis Croci, Castimir et Henri Grel, domiciliés rue Moncey, 18 et rue Marignan, 12, ont été écroués hier pour vols à l'étalage.

Accident à la gare de Perrache.

Le chantier de démolition des remises situées à côté du buffet de la gare de Perrache a été, hier matin, le théâtre d'un douloureux accident. Des charpentiers étaient en train de démolir une charpente au sommet de la remise, lorsqu'un énorme marteau dont l'un d'eux se servait s'échappa et vint s'abattre d'une hauteur de six mètres sur la tête du nommé Bussan, ouvrier maçon, qui passait à ce moment et lui fit une profonde blessure à la partie supérieure du crâne.

Un fœtus. — Une chiffonnière, qui passait à 9 heures du soir dans la rue Vendôme, a trouvé dans un terrain vague, situé en face du n° 126 de cette rue, un fœtus paraissant avoir 3 à 4 mois.

Les arrestations d'hier. — En vertu d'un mandat d'arrêt lancé par M. Viel, juge d'instruction, les agents du service de la sûreté ont arrêté hier les époux Joblean, domiciliés rue Mazenod, 69.

Abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain la suite de notre feuilleton : LES PILLEURS D'ÉPAVES.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Vendredi, 10 septembre, 254^e jour de l'année. Lune : premier quartier, le 11; pleine, le 18.

Théâtre des Célestins. — Ce soir vendredi, réouverture des Célestins, on jouera le Monde où l'on s'ennuie, la spirituelle comédie de Pailleron, dans laquelle le public vera défiler une partie des nouvelles recrues de la direction. Au surplus, le spectacle sera renouvelé tous les soirs, dit-on, pendant la première semaine, afin que tout le monde puisse apprécier la nouvelle troupe des Célestins.

Salle Indienne. — Assez belle soirée pour voir le Cagliostro russe. Si l'auditoire a été alléché par les affiches montrant que l'on voyait à la porte, il a été certainement déçu. Le tour des vases de cristal pleins d'eau et le coup du lapin ont seuls été très bien représentés.

Maigre butin. — Durant la nuit du 9 au 10 courant, des malfaiteurs se sont introduits, à l'aide d'effraction, dans le magasin d'épicerie de M. Vernadet, 43, rue Saint-Jean.

Le feu. — Un commencement d'incendie s'est déclaré, à 1 heure du soir, chez M. Alvy, fabricant de chaussures, rue Bonnelo, 14.

Vol de 1,550 francs. — M. Duplaquet, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, a mis hier en état d'arrestation un nommé Prignol, âgé de 30 ans, employé chez M. Faure, dessinateur pour la fabrication de la Royale, 29.

Accidents de voitures. — Une fillette de 6 ans, nommée Badie, dont les parents habitent la Mulatière, s'amusa hier, à 4 heures du soir, dans la grande rue de cette localité, lorsqu'elle fut renversée par une voiture de fumier, dont une des roues lui passa sur le pied droit.

Vol de 1,550 francs. — M. Duplaquet, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, a mis hier en état d'arrestation un nommé Prignol, âgé de 30 ans, employé chez M. Faure, dessinateur pour la fabrication de la Royale, 29.

Accidents de voitures. — Une fillette de 6 ans, nommée Badie, dont les parents habitent la Mulatière, s'amusa hier, à 4 heures du soir, dans la grande rue de cette localité, lorsqu'elle fut renversée par une voiture de fumier, dont une des roues lui passa sur le pied droit.

Vol de 1,550 francs. — M. Duplaquet, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, a mis hier en état d'arrestation un nommé Prignol, âgé de 30 ans, employé chez M. Faure, dessinateur pour la fabrication de la Royale, 29.

Accidents de voitures. — Une fillette de 6 ans, nommée Badie, dont les parents habitent la Mulatière, s'amusa hier, à 4 heures du soir, dans la grande rue de cette localité, lorsqu'elle fut renversée par une voiture de fumier, dont une des roues lui passa sur le pied droit.

Vol de 1,550 francs. — M. Duplaquet, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, a mis hier en état d'arrestation un nommé Prignol, âgé de 30 ans, employé chez M. Faure, dessinateur pour la fabrication de la Royale, 29.

Accidents de voitures. — Une fillette de 6 ans, nommée Badie, dont les parents habitent la Mulatière, s'amusa hier, à 4 heures du soir, dans la grande rue de cette localité, lorsqu'elle fut renversée par une voiture de fumier, dont une des roues lui passa sur le pied droit.

Vol de 1,550 francs. — M. Duplaquet, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, a mis hier en état d'arrestation un nommé Prignol, âgé de 30 ans, employé chez M. Faure, dessinateur pour la fabrication de la Royale, 29.

Accidents de voitures. — Une fillette de 6 ans, nommée Badie, dont les parents habitent la Mulatière, s'amusa hier, à 4 heures du soir, dans la grande rue de cette localité, lorsqu'elle fut renversée par une voiture de fumier, dont une des roues lui passa sur le pied droit.

Vol de 1,550 francs. — M. Duplaquet, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, a mis hier en état d'arrestation un nommé Prignol, âgé de 30 ans, employé chez M. Faure, dessinateur pour la fabrication de la Royale, 29.

Accidents de voitures. — Une fillette de 6 ans, nommée Badie, dont les parents habitent la Mulatière, s'amusa hier, à 4 heures du soir, dans la grande rue de cette localité, lorsqu'elle fut renversée par une voiture de fumier, dont une des roues lui passa sur le pied droit.

Vol de 1,550 francs. — M. Duplaquet, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, a mis hier en état d'arrestation un nommé Prignol, âgé de 30 ans, employé chez M. Faure, dessinateur pour la fabrication de la Royale, 29.

Accidents de voitures. — Une fillette de 6 ans, nommée Badie, dont les parents habitent la Mulatière, s'amusa hier, à 4 heures du soir, dans la grande rue de cette localité, lorsqu'elle fut renversée par une voiture de fumier, dont une des roues lui passa sur le pied droit.

Vol de 1,550 francs. — M. Duplaquet, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, a mis hier en état d'arrestation un nommé Prignol, âgé de 30 ans, employé chez M. Faure, dessinateur pour la fabrication de la Royale, 29.

Accidents de voitures. — Une fillette de 6 ans, nommée Badie, dont les parents habitent la Mulatière, s'amusa hier, à 4 heures du soir, dans la grande rue de cette localité, lorsqu'elle fut renversée par une voiture de fumier, dont une des roues lui passa sur le pied droit.

M. Verdellet estimait que le matériel qu'il avait fait venir au Théâtre-Bellecour devait être une garantie pour le propriétaire; de plus, il appuyait son intention de prendre le théâtre par tous les engagements qu'il avait passés et la correspondance qu'il avait échangée avec M. Guimet.

LES VERRIERS

Le conseil local de la Fédération nationale nous prie de reproduire la protestation ci-dessous qui a été adressée à M. le préfet du Rhône, en date du 9 septembre, à l'occasion de la grève des verriers :

Le conseil local de la Fédération nationale nous prie de reproduire la protestation ci-dessous qui a été adressée à M. le préfet du Rhône, en date du 9 septembre, à l'occasion de la grève des verriers :

LES VERRIERS

Le conseil local de la Fédération nationale nous prie de reproduire la protestation ci-dessous qui a été adressée à M. le préfet du Rhône, en date du 9 septembre, à l'occasion de la grève des verriers :

Le conseil local de la Fédération nationale nous prie de reproduire la protestation ci-dessous qui a été adressée à M. le préfet du Rhône, en date du 9 septembre, à l'occasion de la grève des verriers :

Le conseil local de la Fédération nationale nous prie de reproduire la protestation ci-dessous qui a été adressée à M. le préfet du Rhône, en date du 9 septembre, à l'occasion de la grève des verriers :

Le conseil local de la Fédération nationale nous prie de reproduire la protestation ci-dessous qui a été adressée à M. le préfet du Rhône, en date du 9 septembre, à l'occasion de la grève des verriers :

Le conseil local de la Fédération nationale nous prie de reproduire la protestation ci-dessous qui a été adressée à M. le préfet du Rhône, en date du 9 septembre, à l'occasion de la grève des verriers :

Le conseil local de la Fédération nationale nous prie de reproduire la protestation ci-dessous qui a été adressée à M. le préfet du Rhône, en date du 9 septembre, à l'occasion de la grève des verriers :

Le conseil local de la Fédération nationale nous prie de reproduire la protestation ci-dessous qui a été adressée à M. le préfet du Rhône, en date du 9 septembre, à l'occasion de la grève des verriers :

Le conseil local de la Fédération nationale nous prie de reproduire la protestation ci-dessous qui a été adressée à M. le préfet du Rhône, en date du 9 septembre, à l'occasion de la grève des verriers :

Le conseil local de la Fédération nationale nous prie de reproduire la protestation ci-dessous qui a été adressée à M. le préfet du Rhône, en date du 9 septembre, à l'occasion de la grève des verriers :

Le conseil local de la Fédération nationale nous prie de reproduire la protestation ci-dessous qui a été adressée à M. le préfet du Rhône, en date du 9 septembre, à l'occasion de la grève des verriers :

Le conseil local de la Fédération nationale nous prie de reproduire la protestation ci-dessous qui a été adressée à M. le préfet du Rhône, en date du 9 septembre, à l'occasion de la grève des verriers :

Le conseil local de la Fédération nationale nous prie de reproduire la protestation ci-dessous qui a été adressée à M. le préfet du Rhône, en date du 9 septembre, à l'occasion de la grève des verriers :

Le conseil local de la Fédération nationale nous prie de reproduire la protestation ci-dessous qui a été adressée à M. le préfet du Rhône, en date du 9 septembre, à l'occasion de la grève des verriers :

Le conseil local de la Fédération nationale nous prie de reproduire la protestation ci-dessous qui a été adressée à M. le préfet du Rhône, en date du 9 septembre, à l'occasion de la grève des verriers :

Le conseil local de la Fédération nationale nous prie de reproduire la protestation ci-dessous qui a été adressée à M. le préfet du Rhône, en date du 9 septembre, à l'occasion de la grève des verriers :

Le conseil local de la Fédération nationale nous prie de reproduire la protestation ci-dessous qui a été adressée à M. le préfet du Rhône, en date du 9 septembre, à l'occasion de la grève des verriers :

Le conseil local de la Fédération nationale nous prie de reproduire la protestation ci-dessous qui a été adressée à M. le préfet du Rhône, en date du 9 septembre, à l'occasion de la grève des verriers :

Le conseil local de la Fédération nationale nous prie de reproduire la protestation ci-dessous qui a été adressée à M. le préfet du Rhône, en date du 9 septembre, à l'occasion de la grève des verriers :

Le conseil local de la Fédération nationale nous prie de reproduire la protestation ci-dessous qui a été adressée à M. le préfet du Rhône, en date du 9 septembre, à l'occasion de la grève des verriers :

Le conseil local de la Fédération nationale nous prie de reproduire la protestation ci-dessous qui a été adressée à M. le préfet du Rhône, en date du 9 septembre, à l'occasion de la grève des verriers :

Le conseil local de la Fédération nationale nous prie de reproduire la protestation ci-dessous qui a été adressée à M. le préfet du Rhône, en date du 9 septembre, à l'occasion de la grève des verriers :

Le conseil local de la Fédération nationale nous prie de reproduire la protestation ci-dessous qui a été adressée à M. le préfet du Rhône, en date du 9 septembre, à l'occasion de la grève des verriers :

Le conseil local de la Fédération nationale nous prie de reproduire la protestation ci-dessous qui a été adressée à M. le préfet du Rhône, en date du 9 septembre, à l'occasion de la grève des verriers :

rain des manoeuvres; ils ont été acclamés sur leur passage. Ils ont suivi le combat qui était commencé et dans lequel l'avantage resta à l'armée de l'Ouest, placée sous le commandement du prince Adolphe. L'empereur a adressé ses félicitations au vainqueur et a exprimé sa satisfaction aux commandants de troupes.

LES FEMMES ÉLECTEURS

Melbourne, 10 septembre. La Chambre haute de la Nouvelle Zélande a rejeté le bill voté par la Chambre des représentants et qui conférerait aux femmes le droit d'être députées et être elles-mêmes élues pour siéger à la Chambre.

RIXE DANS UN BAL

Berlin, 10 septembre. Une scène scandaleuse a eu lieu dans un bal public de Helgoland. Des matelots allemands se sont pris de querelle et battus avec les habitants de l'île.

Dépêches Téléphoniques

Paris, 11 septembre, 2 h. m. LES OBSÈQUES DE M. GRÉVY On mande de Mont-Saint-Vaudrey que le corps de M. Grévy vient d'être transféré dans la salle d'armes, où il sera exposé. Les traits ne sont nullement altérés, malgré la blancheur cadavérique. Il est étendu sur une espèce de lit de camp où des fleurs et des couronnes sont déjà déposées par la famille et les amis. Deux religieuses le veillent. A gauche, sur une petite table, brûlent deux cierges, entre lesquels est placé un crucifix.

On procède activement à tous les préparatifs, mais on attend la décision du gouvernement au sujet des obsèques. On s'attend à une grande manifestation sympathique. De nombreuses délégations ont annoncé leur arrivée. M. Ribot, Floquet et le général Sausser viennent d'envoyer des télégrammes de condoléances.

DE BORDEAUX A LYON

Dans sa dernière séance, la chambre de commerce de Bordeaux a décidé d'écrire une nouvelle lettre au ministre des travaux publics, pour lui demander d'obtenir des compagnies intéressées l'organisation d'un train direct rapide entre Bordeaux et Lyon.

LES SOCIALISTES BELGES

La Fédération belge ouvrière du centre vient de faire distribuer à 25,000 exemplaires un manifeste aux ouvriers. Ce manifeste rappelle la dernière grève qui a amené une première victoire contre la bourgeoisie censitaire et capitaliste. Il fait ensuite un appel énergique en faveur de la solidarité ouvrière.

CONGRÈS DES TRADES-UNIONS

Le congrès des Trades-Unions, réuni à Newcastle, dans sa séance d'aujourd'hui, s'est prononcé en faveur de la rétribution de toutes les fonctions électives. Cette question fera partie du programme de tous les candidats des Trades-Unionistes aux prochaines élections.

Une autre résolution est ensuite votée, demandant qu'il soit interdit à tous les entrepreneurs et adjudicataires des travaux de l'Etat et des communes, exécutés aux frais du public, de céder ces travaux à des sous-entrepreneurs qui feraient exécuter ces entreprises dans des conditions autres que celles indiquées par les Trades-Unions.

LE GÉNÉRAL ANNENKOFF

Le général Annenkoff est arrivé ce matin, à 11 heures, à Bagnères-de-Luchon. Il a déjeuné avec le préfet de la Haute-Garonne; M. Bihourd, notre ambassadeur à Lisbonne; M. Devès, sénateur du Cantal; M. Cruppi et M. Azémar, conseiller général.

Un préparé pour ce soir une manifestation au Casino, en l'honneur du général russe.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Congrès régional. — Le conseil local lyonnais de la Fédération nationale des syndicats ouvriers et la Fédération des syndicats de Tarare invitent toutes les organisations ouvrières, syndicats et groupes corporatifs, ainsi que les cercles d'études socialistes les comités socialistes de Lyon et de la région, l'Arbresle, Thizy, Courc, Chautailles, Béthonn, Charlieu, Beauve, Grandiris, etc., etc., à se faire représenter par un ou deux délégués au congrès régional de Tarare, qui aura lieu le dimanche 4 octobre prochain, pour discuter la dernière question posée à l'ordre du jour du congrès de l'Arbresle.

Après le bureau de la Fédération est prié de se réunir vendredi, à huit heures du soir, à la Bourse du Travail, pour une communication concernant tous les membres du bureau.

Tous les citoyens détenteurs des listes de souscription pour les grèves des passementiers, des galochiers et de l'Arbresle sont priés d'en faire le versement le plus tôt possible.

Bourse du Travail. — Les ouvriers passementiers de Lyon et de la région sont priés de ne pas se présenter à la maison Laurent Pitiot, dont les ouvriers sont en grève, par suite de son refus de payer un loyer qui lui avait été signé.

Chambre syndicale des ouvriers boulangers. — Les ouvriers boulangers de la ville de Lyon se sont réunis, sous la présidence du citoyen Charlot, hier soir, au nombre de 600 environ, à la Bourse du Travail.

Après l'adoption d'un procès-verbal, M. Vincent, secrétaire général, a donné lecture de la lettre de décision de M. Jacquand, le 10 septembre, en date du 10 septembre, au sujet de la manifestation du dimanche 4 octobre.

On a procédé au vote pour l'élection d'un délégué à la Bourse du Travail, pour un ou deux délégués au congrès régional de Tarare, qui aura lieu le dimanche 4 octobre prochain, pour discuter la dernière question posée à l'ordre du jour du congr

